Ecole Supérieure de Commerce de Sfax
Quatrième année Sciences Comptables
Fiscalité III & IV
Année universitaire 2005/2006
Enseignants : Ramzi Borgi, Med Ilyès Ghrab, Issam Rekik, Faker Masmoudi

Test de contrôle continu
Novembre 2005
(Durée de l'épreuve : 1H30Mn)

Remarques :

- ***Aucune documentation n'est autorisée.***
- ***La qualité de la présentation t la qualité de rédaction sont prises en compte dans le barème de notation.***
- ***Il vous est demandé de traiter les trois parties suivantes.***

Première partie : (4 points)

Donner les conditions pour qu'un acte refait bénéficie de l'enregistrement **au tarif de 15 dinars la page.**

Deuxième partie : (8 points)

Donner le régime de l'enregistrement des promesses de vente de biens immeubles en répondant aux questions suivantes et en envisageant tous les cas possibles :

1- L'enregistrement de la promesse,

2- L'enregistrement de l'acte définitif,

3- L'enregistrement de la résiliation de la promesse.

Troisième partie : (8 points)

1- Une société anonyme (S.A.) est constituée le 01/07/N au capital de 240 000 dinars divisé en 2400 actions.

Les apports des actionnaires se présentent comme suit :

A- Sofiène :

- Immeuble 1 immatriculé à la conservation foncière ________ 100 000 dinars
- Dettes ________ 20 000 dinars

B- Mustapha : Il apporte son entreprise individuelle. Son apport est composé des éléments suivants :

- Eléments incorporels de son fonds de commerce ________ 25 000 dinars
- Matériel et outillage ________ 40 000 dinars
- Produits finis ________ 45 000 dinars
- Dette bancaire ________ 20 000 dinars

Dont 2325 dinars d'intérêts courus et non encore échus à la date d'apport.
Le fonds de commerce est nanti en garantie de la dette bancaire.

<u>C- Mohamed :</u> Il apporte une partie de son entreprise individuelle. Son apport est composé des éléments suivants :

- Immeuble 2 immatriculé à la conservation foncière ________ 80 000 dinars
- Matériel et outillage ________ 30 000 dinars
- Matières premières ________ 10 000 dinars
- Dette bancaire prise en charge par la société ________ 10 000 dinars

Dont 1 200 dinars d'intérêts courus et non encore échus à la date d'apport.

- Dettes fournisseurs ________ 40 000 dinars

Liquider les <u>droits</u> dus lors de la constitution (sachant que les statuts prévoient l'imputation la plus avantageuse à la société des apports à titre onéreux et mentionnent l'origine de propriété des immeubles 1 et 2 apportés par les actionnaires).

2- Le 20/03/N+3, M. Sofiène cède la totalité de ses actions à M. Mohamed pour une valeur de 130 000 dinars.

Liquider les droits dus sur cette opération.

3-Donner le régime de la reprise, lors du partage, de l'immeuble 1 dans les cas suivants :

a- L'immeuble 1 est repris par M. Mustapha.

b- L'immeuble 1 est repris par M. Mohamed.

<u>Remarque :</u>

Aux termes de l'article 13 (nouveau) du code des sociétés commerciales, les sociétés anonymes sont soumises au contrôle d'un commissaire aux comptes à partir du premier exercice d'activité.